

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une assemblée publique de consultation du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 19 h 30, le 9 juillet 2018, à laquelle sont présents les membres suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Rhéal Grenier, maire suppléant.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Alexandre Lamarre, inspecteur municipal, sont également présents.

Messieurs Yvan Pinsonneault et Guillaume Desnoyers sont absents.

L'avis public avisant de la tenue de cette assemblée est paru dans le journal *L'Avenir et des Rivières* le 27 juin 2018 et a été affiché au babillard de l'hôtel de ville, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien et au babillard de la caisse Desjardins, au 101 rue Canrobert à Ange-Gardien.

PRÉAMBULE

Monsieur le maire suppléant explique que le but de cette assemblée publique de consultation est d'entendre les personnes intéressées par les modifications apportées par le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 832-18 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant les zones permettant les panneaux-réclames le long de l'autoroute 10.

Monsieur Alexandre Lamarre explique les modifications apportées au règlement de zonage numéro 617-05 par le projet de règlement numéro 832-18.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant entend les personnes qui désirent s'exprimer et monsieur Alexandre Lamarre est invité à répondre aux questions en lien avec le règlement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 19h35.

Rhéal Grenier, maire suppléant

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière